

**PROCÈS VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUIN 2016**

Présents : MM. LORTON Paul. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. PICHARD Bruno. FOURNIER Jimmy. BERLAND Stéphane. TRAMOY Jean-Louis. MATHIAS Jean-Marc. PALLOT Jean-Paul. Mmes COLLIER Madeleine. DESCOURS Céline. SEURRE Fabienne. GERMAIN Yvonne. RAVIER Béatrice. JAFFRE Agnès. BIRON Michèle. PALLOT Annie.

Absents excusés : Mme LELIEVRE Nathalie qui a donné procuration à Mme DESCOURS Céline

M. DEMORTIERE André qui a donné procuration à Mme PALLOT Annie

Monsieur Nicolas LORTON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 H 00.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2016 dont chaque conseiller en a reçu copie accompagnée de la convocation à la réunion de ce jour. Madame BIRON Michèle prend la parole pour dire que son intervention concernant le cuivre dans l'eau distribuée à PALINGES n'a pas été consignée. Monsieur le Maire lui répond que cette question n'était ni à l'ordre du jour de la réunion du 12 avril 2016 ni à celui de ce jour. Il lui confirme son courrier par lequel il lui avait précisé que l'eau distribuée à PALINGES ne contient pas de cuivre puisqu'elle n'est pas en contact avec ce métal du puits à la station ni de la station au château d'eau ni sur le circuit de distribution. Il dit encore que seules les installations domestiques des abonnés sont réalisées en cuivre. Madame Annie PALLOT intervient et fait remarquer que le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2016 comporte une erreur quant au nombre des votes exprimés pour l'approbation du procès-verbal du 24 février 2016. En effet Madame CHAZEAU Geneviève démissionnaire, ne faisait plus partie du Conseil et ne peut être mentionnée comme absente. Le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2016 est mis au vote. Par 12 voix POUR, 4 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS le procès-verbal présenté est approuvé.

L'ordre du jour est abordé.

I – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande à Madame Béatrice RAVIER, présente dans la salle, de bien vouloir s'asseoir à la table du Conseil Municipal. Il informe le Conseil qu'à la suite de la démission du Conseil présentée par Mme Geneviève CHAZEAU n'habitant plus la Commune, le siège laissé vacant revient, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, au premier élu de la liste issue des élections de mars 2014 dans l'ordre des inscriptions de cette liste en l'occurrence à Madame Béatrice RAVIER. Par ailleurs, elle reprendra les fonctions dévolues jusque-là à Madame Geneviève CHAZEAU dans les différentes commissions municipales. Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016

Monsieur le Maire souhaite à Madame Béatrice RAVIER une adaptation rapide dans sa nouvelle fonction et l'assure que tout sera fait par lui-même et les autres élus de la majorité pour favoriser celle-ci.

II – PROJET FUSION CCC / CC PARAY LE MONIAL / CC VAL DE LOIRE

Monsieur le Maire indique au Conseil avoir reçu un courrier de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire daté du 18 avril 2016 par lequel il informe la Commune que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a émis en sa séance du 1^{er} février 2016 un avis favorable au projet de fusion des Com. Com. de CHAROLLES, de PARAY-LE-MONIAL et du Val de Loire avec extension du périmètre ainsi défini aux communes de MARIZY et du ROUSSET.

Ainsi le schéma départemental de coopération intercommunale de Saône-et-Loire qui a fait l'objet de l'arrêté préfectoral n°DRCL-BCC-2016-089-029 du 29 mars 2016 est validé par la CDCI.

Dans le respect de la loi, la Commune doit dans les 75 jours qui suivent la notification du 18 avril 2016 se prononcer sur le projet retenu, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis du Conseil Municipal sera réputé favorable.

Madame PALLOT souhaite débattre de la future fiscalité de la Communauté de Communes projetée pour notamment l'évolution de la taxe d'habitation. Monsieur le Maire lui rappelle que cet aspect fiscal n'est pas à débattre ce jour et que la seule question posée concerne le périmètre de la future Communauté de Communes.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait eu le 09 décembre 2015 à se prononcer sur ce projet de fusion qui n'a depuis pas évolué, néanmoins Monsieur le Maire propose au Conseil de donner à nouveau un avis par un scrutin public. Madame Annie PALLOT, Monsieur André DEMORTIERE qui a donné procuration à Madame Annie PALLOT, Monsieur Jean-Paul PALLOT et Madame Michèle BIRON vote POUR le projet de fusion. Madame Agnès JAFFRE s'abstient. Les autres membres du Conseil Municipal votent CONTRE le projet de fusion. Ainsi la proposition de fusion est rejetée par 14 voix CONTRE, 4 POUR et 1 ABSTENTION.

III – PROJET RESIDENCE PERSONNES AGÉES

Monsieur le Maire a été informé par Monsieur Henri GRONFIER que la communauté paroissiale avait mis en vente le bâtiment sis 6 rue de Gévelard.

Monsieur le Maire dit au Conseil qu'en fonction du montant de la transaction la Commune pourrait être intéressée et alors faire valoir son droit de préemption. Il indique au Conseil que pour cela il faut que la commune ait un projet « pensé » antérieur à sa décision de préemption. C'est pourquoi il propose au Conseil d'inscrire dans ses projets futurs la réalisation sur le site, et non pas dans le bâtiment principal, d'une sorte de résidence à destination des anciens qui fait défaut à PALINGES.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, décide d'inscrire dans ses projets futurs la réalisation sur le site, et non pas dans le bâtiment principal, d'une résidence à destination des anciens qui fait défaut à PALINGES.

IV – PROJET ACQUISITION TERRAIN LAFAY

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire l'acquisition d'une bande de terrain, d'environ 1 500 m², située entre le CD 92 et l'alignement Nord de la propriété VERGNON rue de La Liberté délimitée à l'Ouest par la même propriété VERGNON et à l'EST par la propriété communale où est implantée la maison médicale. Monsieur René LAFAY en est le propriétaire et accepterait une transaction à 2 €/m². Cette opération, dans un premier temps permettrait, avec la mise en œuvre d'une clôture par haie ou éléments pleins d'avoir une continuité de style urbain à partir de la maison médicale en direction du Champ Brézat et d'y aménager définitivement le trottoir pour la circulation piétonne.

Monsieur LAFAY demande par ailleurs que la Commune fasse son affaire

- de l'éventuelle indemnité due au fermier qui est Monsieur Eric GRONFIER
- du document d'arpentage pour détacher la bande de terrain de la parcelle AL 137
- des frais liés à l'établissement de l'acte notarié

Monsieur le Maire indique encore au Conseil que l'achat vise une surface d'environ 1 500 m².

Après en avoir débattu le Conseil, par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- décide de l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 1 500 m² à détacher de la parcelle AL 137,
- accepte la prise en charge de l'éventuelle indemnité due au fermier,
- dit que les frais d'arpentage et notariés seront à la charge de la Commune

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser l'acquisition.

V – PROJET ACQUISITION CHEMIN BONNIAUD AU CHEVANNET

Monsieur le Maire informe le Conseil que le chemin privé, propriété de Monsieur Pierre BONNIAUD, au Chevannet, chemin qui relie « La Beuche au loup » au « Chevannet », sans avoir à descendre jusqu'à la croix de Varennes, est régulièrement emprunté par des véhicules et par des promeneurs qui se voient refuser le passage par un riverain qui n'y a pourtant lui-même qu'un droit de passage. Pour régler ce problème Monsieur le Maire propose que la Commune en devienne propriétaire d'autant que les canalisations d'eau y sont enterrées et qu'ainsi le chemin soit accessible à tout le monde.

Monsieur Pierre BONNIAUD qui, dans cet esprit, avait sollicité la Commune de PALINGES en juin 2013, le Conseil d'alors, avant même d'avoir regardé les conditions de transfert de propriété, avait en sa réunion du 1^{er} juillet 2013, décidé de ne pas donner une suite favorable à la proposition faite. Monsieur Pierre BONNIAUD représenté par son notaire, Me Philippe ENGEL de Paray-le-Monial, accepterait le transfert de propriété à l'Euro

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016

symbolique mais demande que la Commune prenne en charge les frais des documents d'arpentage et d'acte notarié à intervenir ainsi que le remblaiement du chemin forestier.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur Pierre BONNIAUD et autorise Monsieur le Maire à solliciter pour ce faire, un géomètre expert et de retenir le même notaire que Monsieur BONNIAUD pour simplification de procédure.

VI – TRAVAUX EAU 2016

Monsieur le Maire indique au Conseil que la Commune ayant pris des engagements de travaux suite à la conduite du schéma directeur de l'eau, ont été programmés pour 2016 essentiellement deux chantiers de renouvellement de canalisations. L'un concerne un tronçon qui a pour origine le carrefour du chemin du Thielay avec la route de Corbary et pour aboutissement l'entrée dans les prairies du Thielay. En effet cette portion de canalisation est malheureusement fréquemment affectée par des casses dues à une mauvaise qualité de la fonte. Ce remplacement pourra bénéficier d'une subvention de l'Agence de Bassin Loire-Bretagne, s'agissant d'un renouvellement.

L'autre concerne le tronçon ayant pour origine le carrefour du Quartier et pour extrémité l'alimentation en eau des Chassignoles. La canalisation surdimensionnée et se trouvant après les élargissements/renforcements successifs de la RD 985 sous la chaussée entraîne des interventions pour réparations dangereuses. Il semble que pour remédier à ces inconvénients il est judicieux d'établir une distribution en tuyau polyéthylène de Ø 50 l'ancienne canalisation étant conservée, hors pression, pour maintenir un secours envisageable ultérieurement pour le réseau d'eau de Gévelard. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte ces propositions de renouvellement de conduites et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre et notamment celle auprès de l'Agence de l'eau.

VII – PRIX DE VENTE TERRAIN ZONE ARTISANALE DU CHAMP BREZAT

Monsieur le Maire propose au Conseil de revoir le prix de vente du terrain de la zone artisanale du Champ Brézat. En effet le prix en avait été fixé en 2006 à 1.60 € le mètre carré lorsqu'il n'y avait pas de travaux d'aménagements nouveaux à réaliser. Or d'une part la compétence d'aménagement sera transférée prochainement à la Communauté de Communes et d'autre part des aménagements seront nécessaires. Si l'on regarde dans le même temps l'évolution du coût des terrains constructibles hors zone on s'aperçoit que ceux-ci ont été multipliés par 2 ou 3 d'où la proposition de fixer le prix de vente sans aménagement à 3.50 € HT/m² augmenté des éventuels frais de compensation dues aux exploitants agricoles. Le prix de vente de terrain après aménagements, lui, sera fixé en fonction du coût des travaux réalisés. Madame BIRON demande s'il n'y aura pas de problème d'égalité entre les acheteurs, voire que les acheteurs potentiels délaissent PALINGES. Monsieur le Maire répond que le prix sera en dessous de ce qui se pratique aux alentours.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, fixe à compter de ce jour le prix de vente du m² à la zone artisanale du Champ Brézat à 3.50 € hors indemnités dues au fermier, frais d'arpentage et frais de notaire et sans aménagement de la voirie et des réseaux (eau, gaz, électricité, téléphone...)

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016

VIII – SUBVENTIONS 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil l'attribution des subventions 2016 aux organismes et associations qui en ont fait la demande en fournissant les éléments permettant leur appréciation. Il dit encore que les demandes ont été examinées par lui-même et les adjoints et qu'en 2016 il y a lieu à nouveau d'en modérer, si possible, le montant par souci de réaliser des économies rendues nécessaires dans le contexte de restrictions budgétaires imposées à la Commune. La liste exhaustive des subventions accordées, à l'unanimité, est annexée au présent procès-verbal.

IX – ENQUETE PUBLIQUE DUP LOTISSEMENT CHAMP BRÉZAT

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 février 2016 au 31 mars 2016, Monsieur le Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Dijon a émis un avis favorable au projet de DUP. Par courrier du 12 mai dernier, Monsieur le Préfet demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avis donné, le projet entraînant une expropriation conformément à l'article L 122-1 du code la concernant et l'article L 126-1 du Code de l'Environnement. Ainsi la déclaration du projet de la Commune doit mentionner l'objet de l'opération ainsi que les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général au vu des résultats de la consultation du public et des réponses apportées.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil confirme la nécessité du projet de lotissement seul à même d'attirer de jeunes ménages indispensables au renouvellement et à l'évolution favorable de la population afin de pérenniser autant que faire se peut les effectifs à l'école mais également pour valoriser les investissements importants déjà réalisés et en projet. D'où la mise en œuvre d'un quatrième lotissement à PALINGES tenant compte du manque de terrains constructibles sur le territoire communal.

Ce projet a nécessité l'ouverture d'une enquête publique car l'acquisition de la parcelle AO 52 d'une contenance de 3 ha 35 a 30 ca n'a pas pu être réalisée à l'amiable, les propriétaires n'étant pas vendeurs et le prix souhaité de 9 à 10 € exorbitant. L'enquête a permis de recueillir les avis du public, il y en a eu 2 d'émis, qui ne font pas d'opposition au projet de la commune mais au contraire le souhaitent.

Après en avoir délibéré le Conseil par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE donne un avis favorable, confirmant la déclaration du projet de lotissement du Champ Brézat ayant fait l'objet de l'enquête publique ouverte du 29 février au 31 mars 2016.

X – ANNULATIONS RÉSERVATION SALLES

X.1 – Salle ESPACE

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association « Comité Miss Rondes » avait réservé la salle ESPACE pour les 14&15 mai 2016 afin d'y organiser une soirée. Cette association a adressé le 09 mai 2016 un courrier par lequel elle indique l'annulation de la dite soirée en raison d'un nombre insuffisant de participants et demande, en conséquence, le remboursement de la location. Monsieur le Maire rappelle que le remboursement des salles ne

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016

peut être accepté qu'en cas de force majeure (hospitalisation, maladie...) alors qu'ici les raisons invoquées n'entrent pas dans une telle situation.

Après en avoir débattu le Conseil par 16 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS n'accepte pas le remboursement sollicité.

X.2 – Mille Club

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier daté du 12 mai 2016, confirmant l'appel téléphonique du 05 mai 2016, par lequel il est demandé le remboursement de la location du Mille Club en raison d'une fête familiale qui devait s'y tenir les 7 & 8 mai 2016 du fait de l'hospitalisation de l'organisateur.

Après débat, le Conseil, à l'unanimité, accepte le remboursement demandé s'agissant d'un cas de force majeure.

XI – REMBOURSEMENT SINISTRE DU THIELAY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le 25 juillet 2014 une automobiliste avait, lors d'une sortie de route, détruit la bouche incendie du Thielay. La Commune a reçu ce 25 avril 2016 la proposition de remboursement définitif arrêté à 505.96 € après accord de notre assureur, la SMACL, avec la partie adverse. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, à l'unanimité, le règlement proposé de 505.96 € et autorise Monsieur le Maire à effectuer les écritures comptables nécessaires au budget du service des eaux.

XII – DECISIONS MODIFICATIVES

1 - Suite au transfert de propriété cadastrée AZ 130 au lieudit « la gare » pour l'euro symbolique, Monsieur le percepteur demande au conseil de bien vouloir intégrer la valeur de ce bien à l'inventaire communal. Ce bien est estimé à 4 662 €. Le Conseil, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide d'inscrire ce bien à l'inventaire et charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures comptables nécessaires au budget communal.

2 – La réception des travaux de la salle multi activités de l'école maternelle a eu lieu le 04 août 2015, aucune réserve n'a été prononcée, il conviendra donc, de prononcer les mains levées le 05 août 2016 pour toutes les retenues de garantie effectuées sur les entreprises qui ont travaillées sur ce marché. Il conviendra aussi de solder les honoraires de l'architecte qui s'élèvent à 1500 € TTC, des écritures comptables seront à effectuer pour transférer 1000 € au programme de la salle multi activité au budget communal. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte.

XIII – CONTRIBUTION FSL

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de participation financière reçue du Département pour le Fonds de Solidarité Logement qui apporte une aide financière aux personnes en difficultés en chauffage, électricité, eau, caution, carburants... C'est dans ce cadre que chaque année, la Commune de PALINGES, reçoit des versements pour impayés

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016

d'eau d'abonnés défaillants. La participation demandée est de 0.35 € par habitant, soit pour 2016, 553.70 €. Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, accepte de verser au FSL la participation demandée.

XIV – TRANSPORT SCOLAIRE ELEVES DE ST BONNET DE V.V.

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander à la Commune de ST BONNET DE V.V. une participation financière pour le transport de ses enfants par le service communal de PALINGES et qui fréquentent l'école LES PASTELS de PALINGES, comme cela avait été fait pour l'année scolaire écoulée, sur les mêmes bases financières. Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour une participation demandée de 1 600 € en part fixe et 116 € par élève inscrit.

Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations

N°1-2016 : ⇒ acquisition d'une cellule sanitaire pour les sanitaires au Stade auprès de Mobilier Urbain Beaujolais – 967 Chemin des Grands Moulins – 69400 GLEIZE pour 19 500 € HT

⇒ acquisition de mobilier urbain pour l'aménagement de la placette du Bourg auprès des Ets Francioli – ZA de la Bare – 01480 CHALEINS pour 1 343.30 € HT

⇒ remplacement chaudière avec production eau chaude pour le logement communal du Montet auprès des Ets Porterat Bernard – 6 allée des Erables – 71430 PALINGES pour 2 808 € HT

N°2-2016 : ⇒ consolidation du plafond de l'ancien bureau de Poste auprès de l'entreprise LEVITE – Route de St Léger – 03510 MOLINET pour 9 800 € HT

⇒ acquisition de matériel pour le service voirie auprès des Ets MICHAUD – ZI La Fiolle 71450 BLANZY : pour un broyeur déchiqueteur pour 3 529 € HT et nettoyeur haute pression + protège oreilles pour 965.50 € HT

⇒ mission de conception et de conseil pour la transformation de l'ancien bureau de poste en 2 logements auprès du cabinet BONNIAUD, BURLAT & VEGA IGLESIAS – 1 bd Henri de Régnier – 71600 PARAY LE MONIAL pour 3 000 € HT

N°3-2016 : ⇒ panneau dynamique « 50 » pour renforcer la sécurité à l'entrée de l'agglomération « rue de la Gare » aux Ets HICON pour la somme 3 129 € HT.

N°4-2016 : ⇒ Remplacement des volets bois du bâtiment « 2 rue de l'église » à l'identique de ceux existants aux Ets CARROUGE & PUCET pour 3 475 € HT.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Aucune question n'a été reçue en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H20.